



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales ANGLAIS

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté du 1^{er} Août 2011 relatif à la licence modifié ;

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la deuxième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

Président du Jury (Titulaire) :

M. Nicolas Videau

Maître de Conférences

Président du Jury (Suppléant) :

Mme Ariane Le Moing

Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Bénédicte Fryd

Maître de Conférences

Mme Raluca Nita

Maître de Conférences

Mme Sylvie Hanote

Professeur d'Université

Suppléants :

M. Geoffrey Pitcher

Maître de Conférences

M. Charles Holdefer

Maître de Conférences

M. Marc Fryd

Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 16 Novembre 2017

Le Président de l'Université

Yves Jean

Président de l'Université de Poitiers

et par délégation,

la Vice-Présidente

Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr